

Des ennemis du repos public entreprirent une action autant hardie que téméraire ; celle de se rendre maîtres de l'embouchure de la rivière de Gironde, pour incommoder la levée des deniers royaux et voler à discrétion les vaisseaux qui fréquentent le port et havre de Bordeaux, l'un des plus célèbres de l'Europe, l'exécution en fut commise au capitaine Blanquet, et quelques autres renommés pirates; étant librement entrés en rivière et mouillé l'ancre non loin de Royan, les capitaines Trelebois et Gaillard les joignirent bientôt, et se trouvant assez forts d'hommes et de vaisseaux, ils commencèrent par la prise et rétention des meilleures navires montant vers le havre de Bordeaux, ou descendant.

La nouvelle de ces voleries étant portée à monsieur le premier président du parlement de Bordeaux par les sieurs jurats, immédiatement, avec l'avis de monsieur de Vic, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, les sieurs de Laumont, exempt des gardes écossaises, avec deux de ses archers, et Polvert, bourgeois de Bordeaux, furent dépêchés avec lettres de créance vers monsieur le marquis d'Aubeterre, gouverneur de Blaye, sénéchal d'Agenois et Gascogne, et le sieur de Candeley, gouverneur de Royan, pour les inviter à servir le Roi en telle occasion.

A quoi les ayant trouvés bien disposés, ils passèrent outre pour tâcher de parler avec Blanquet et ses compagnons. Ce qu'ils ne purent faire, ils tirèrent vers La Rochelle, où arrivés, les sieurs maire et échevins leur témoignèrent être désolés de ce que les vaisseaux de Blanquet avaient été équipés dans leur havre, et être prêts de servir Sa Majesté contre lui et ses complices, condamnant fort son entreprise; et ensuite ordonnèrent qu'à la diligence et frais du syndic de la ville le procès leur serait fait. Ce qu'ils ont confirmé par lettres écrites à monsieur le premier président et aux sieurs jurats de Bordeaux, avec des offres très honnêtes.

Ce qu'il devait sur le sujet de son voyage, lui commandant de la part du Roi de cesser ses exactions et se retirer promptement, comme aussi lui rendit une lettre de la part de monsieur le premier présent, pleine de remontrances de son

devoir et de l'appréhension qu'il devait avoir d'encourir l'indignation et juste colère de Sa Majesté, troublant seul dans ce Royaume le calme et la tranquillité publique.

Les autres lettres aussi lui furent données et la créance du sieur échevin exposée; à quoi Blanquet et ses complices ne prodiguèrent qu'avec paroles de mépris du Roi et de sa justice, et desdits sieurs maire et échevins de La Rochelle, usant aussi de grandes menaces contre la ville de Bordeaux. Ce qu'étant rapporté par monsieur le premier président au parlement, et considéré qu'il n'y avait d'autre remède à ce désordre que de repousser ces violences et l'injuste force par la juste et légitime, commission fut décernée à deux du parlement pour informer et instruire le procès jusqu'au retour de monseigneur le maréchal de Roquelaure, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Guyenne.

Le jour après son arrivée, étant entré au parlement, comme aussi monseigneur le duc d'Epéron, pair et colonel de l'infanterie française, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté de Metz, Saintonge, Angoumois et Limousin, invité et prié par le parlement, de même, monsieur de Vic, conseiller d'Etat de Sa Majesté, l'affaire ayant été proposé par monsieur le premier président, il fut résolu d'armer promptement nombre de vaisseaux et laisser la charge et conduite à monsieur de Barrault, vice amiral de Guyenne.

Après cette délibération, monsieur de Barrault, après avoir visité les vaisseaux qui étaient au port et havre de Bordeaux, fit choix du navire amiral, dans lequel il établit le sieur de Cornier pour son lieutenant, et prit quatre autres, qu'il fit préparer et mettre en état de servir en guerre. Tant pour le combat que pour la conduite de cent cinquante grands vaisseaux marchands qui les suivaient, pour être garantis de ces corsaires, ils firent voile vers le port de Royan, vis-à-vis des navires corsaires et trois grandes pataches.

La nuit survenant, et d'autre part une grande tempête, il fut contraint de relâcher et mouiller l'ancre au Verdon ; les pirates firent de même entre Saint-Palais et Terre-Nègre, distant d'une lieue et demie de Verdon. Mais le lendemain, au point du jour, le sieur de Barrault, aidé du vent, tourna la proue droit aux

ennemis, lesquels, levant les ancres, gagnèrent la mer et s'éloignèrent rapidement. Reconnaissant Blanquet et Gaillard, il prit résolution de mettre la flotte des marchands en toute sûreté en rivière.

Donc le dernier jour de juin, les corsaires ne pouvant naviguer sûrement en rivière avec ses grands vaisseaux se dédièrent du combat, comme deux fois déjà. Aussitôt ils résolurent de les attaquer. A cet effet, les pilotes expérimentés, furent employés pour frayer la voie aux autres, et tout à coup le vent et marée, s'étant rendus propices, le sieur de Barrault aperçu les ennemis qui venaient à pleines voiles fondre sur eux, coupèrent les câbles de leurs ancres, haussant les voiles pour se mettre en état de prendre tel parti que l'occasion leur offrirait; mais le navire de Blanquet, qui était le premier en rencontre, s'échoua, n'ayant pu, à cause de l'impétuosité du vent, gagner le courant.

Trois des autres, qui étaient éloignés du sien d'environ une volée de canon, eurent même fortune, et un autre dans lequel était le capitaine Gaillard, et une patache commandée par Pontenille, gagnant le haut de la rivière, s'écartèrent bien avant. Ces commencements donnèrent tellement l'épouvante à leurs soldats et matelots, qu'ils tentèrent de se sauver à la nage dans les chaloupes. Blanquet, jugeant qu'il fallait que le sieur de Barrault mouillât l'ancre, ne pouvant l'aborder à cause du vent contraire et du peu d'eau pour les grands vaisseaux qu'il y avait, se prépara courageusement au combat.